



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 11 JUILLET 2020 à 10h

L'an deux mille vingt, le onze juillet à 10 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à Saint-Just-Saint-Rambert sur la convocation qui leur a été adressée par le Président Alain BERTHAS le sept juillet 2020, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

**Présents** : Alban FONTENILLE, Jean-Claude GARDE, Quentin PÂQUET, Pierre-Jean ROCHETTE, Laure CHAZELLE, Fabrice ROLLAND, Claudine COURT, André GAY, Joseph DEVILLE, Hervé BRU, Liliane BEINIEL, Serge DERORY, Frédérique SERET, Marie-Thérèse GIRY, Sylvie GENE BRIER, Alféo GUIOTTO, Valéry GOUTTEFARDE, Pierre GIRAUD, Patrice COUCHAUD, Marc PELARDY, Christiane BRUN-JARRY, Roland BOST, Georges THOMAS, Karine GANDREY, Michel JASLEIRE, Colette FERRAND, Yannick TOURAND, Christophe DESTRAS, Valérie HALVICK, François FORCHEZ, Pascal ROCHE, Serge GRANJON, Thierry CHAVAREN, Bernard TRANCHANT, Marie-Gabrielle PFISTER, Thierry MISSONNIER, Patrick ROMESTAING, Alain LIMOUSIN, Roland BONNEFOI, Thierry GOUBY, Pierre VERDIER, Georges BONCOMPAIN, Daniel DUBOST, René AVRIL, Bernard COUTANSON, Christophe BAZILE, Christiane BAYET, Abderrahim BENATYEB, Jean-Yves BONNEFOY, Pierre CONTRINO, Géraldine DERGELET, Catherine DOUBLET, Jean-Marc DUFIX, Jean-Paul FORESTIER, Olivier GAULIN, Cindy GIARDINA, Martine GRIVILLERS, Gérard VERNET, Martine MATRAT, Stéphanie FAYARD, Denis TAMAIN, Gérard BAROU, Michel ROBIN, Pierre GARBIL, Monique REY, Christelle MASSON, Stéphanie BOUCHARD, Patrick LEDIEU, Joël EPINAT, Marc ARCHER, Rachel MEUNIER-FAVIER, David SARRY, Michelle JOURJON, David BUISSON, Frédéric MILLET, Nicole GIRODON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Evelyne CHOUVIER, Paul DUCHAMPT, Olivier JOLY, Jean-Pierre BRAT, Jean-Baptiste CHOSSY, Béatrice DAUPHIN, René FRANÇON, Flora GAUTIER, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Gilbert LORENZI, François MATHEVET, Pascale PELOUX, Ghyslaine POYET, Carole TAVITIAN, Gilles THOMAS, Eric LARDON, Martine CHARLES, Marcelle DJOUHARA, Stéphane VILLARD, Rambert PALIARD, Jean-Marc DUMAS, Annick BRUNEL, André GACHET, Christian SOULIER, Jean-Maxence DEMONCHY, Frédéric PUGNET, Pierre DREVET, Mickaël MIOMANDRE, Jean-René JOANDEL, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Jean-Marc GRANGE, Julien RONZIER, Yves MARTIN, Sylvie BONNET, Thierry HAREUX, Nicole PINEY, Gérard PEYCELON, Alexandre PALMIER, Yves DUPORT, Jean-Paul TISSOT, Hervé PEYRONNET, Bertrand DAVAL, Hervé BEAL, Josette FOLLEAT.

**Absents remplacés** : André BARTHELEMY par Jean-Louis CHARBONNIER, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Hervé BEAL par Josette FOLLEAT

**Pouvoirs** : Simone CHRISTIN-LAFOND à Colette FERRAND, Dominique GUILLIN à Quentin PÂQUET, Cécile MARRIETTE à Olivier GAULIN, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY.

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude GARDE.

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	124
Nombre de membres suppléés	4
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de membres absents non représentés :	0
Nombre de votants :	128

## **1/ INTRODUCTION**

Tout d'abord, le Président sortant, Alain BERTHEAS accueille les élus communautaires. Il annonce que la séance est filmée, enregistrée et diffusée sur la chaîne youtube de l'Agglo.

Il informe que chaque élu a sur sa chaise une mallette individualisée contenant des documents pratiques de l'Agglo : statuts, rapport d'activité, organigramme, rapport sur la coopération, code d'accès au site intranet, une clé USB, un stylo, des bulletins secrets et un boîtier pour le vote électronique ainsi que la liste complète des N° de boîtiers des conseillers communautaires.

Il informe les élus communautaires qu'ils doivent se rendre à l'espace photo après le vote de l'élection de la présidence. Il est demandé de signer l'attestation pour le droit à l'image prévue à l'espace photo. Ensuite, le président sortant Alain BERTHEAS effectue son discours.

Il passe ensuite la parole au doyen d'âge de l'assemblée.

## **2/ INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

Monsieur Joseph DEVILLE fait un mot introductif à l'assemblée :

« Mesdames et Messieurs les conseillers, mes chers collègues, les premiers mots seront pour vous féliciter, vous qui, élus ou réélus, aurez l'honneur de représenter vos communes ces six prochaines années. J'espère que vos communes n'ont pas trop été impactées et bouleversées par la crise sanitaire que nous traversons encore.

Aujourd'hui, c'est un honneur. J'ai l'honneur et même le privilège de l'âge, puisqu'il faut quand même y trouver quelques avantages, d'occuper ce fauteuil pour le premier conseil de la mandature. Un fauteuil que je vais devoir libérer tout à l'heure !

Croyez que j'ai été fortement surpris d'apprendre que pour mes 31 ans d'élus dans ma commune je suis le doyen de cette belle assemblée. On ne se voit pas vieillir, mais non mesdames, je ne dirai pas mon jeune âge !

Nous allons élire un nouveau bureau qui aura la lourde tâche de continuer le développement de notre intercommunalité tout en veillant à remettre au centre de celle-ci nos communes, petites et moyennes, parfois oubliées.

Je profite de ces quelques mots pour souligner le bon travail effectué ces dernières années par les élus et services de l'agglo.

A nous, tous ensemble, de le continuer et de relever les défis à court terme tels que la mise en place du PLUI puis du PLUIH, le développement économique et touristique de nos territoires sans oublier le vivre ensemble et le développement des services publics.

Je souhaite qu'au sein de cette assemblée le débat soit toujours positif, courtois et respectueux de l'autre. »

Conformément à l'article L. 2122-8 du CGCT, Monsieur Joseph DEVILLE qui procède à l'appel. Il déclare ensuite que le quorum est atteint conformément à l'article 3 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires du juin 2020 est remplie.

La séance est donc ouverte (en application de l'article L. 5211-2 du CGCT), déclare les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Jean-Claude GARDE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

### **3/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/02/2020**

En application du principe de continuité des engagements pris par la communauté d'agglomération, il est proposé d'approuver le procès-verbal du 25 février 2020.

Le procès-verbal est adopté par 126 voix pour et 2 abstentions.

Monsieur Joseph DEVILLE poursuit.

### **4/ CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE ET EXPLICATIONS DES MODALITES DE VOTE**

En application des articles L 5211-1, L 2122-4 et 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'agglomération est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres titulaires du conseil communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.  
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau de vote :

Président de séance : Joseph DEVILLE

Secrétaire du bureau de vote : Jean-Claude GARDE

2 assesseurs (les deux élus plus jeunes) : Quentin PAQUET et Alban FONTENILLE

Pour une organisation fluide, il est indiqué ce qui suit aux élus :

- De se lever à l'appel de votre nom. L'appel se fait par ordre alphabétique des communes et pour les communes ayant plusieurs conseillers, par ordre alphabétique des noms de famille
- Dans la mallette un bulletin de vote ainsi qu'un crayon. Pour le respect des gestes barrières prises dans le cadre du COVID19, se munir de son crayon pour signer la feuille d'émargement.
- Pour les élus qui le souhaitent, passage d'abord dans l'isoloir, puis déposer le bulletin de vote plié en 4.
- Enfin procéder à l'émargement.

## **ELECTION DU PRESIDENT**

### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Monsieur le Président de séance demande s'il y a des candidats à la présidence de Loire Forez agglomération.

Il prend acte des candidatures suivantes :

- Monsieur Denis TAMAIN
- Monsieur Christophe BAZILE

La parole est donnée aux candidats.

Ils présentent leurs candidatures à tour de rôle.

Puis, il est demandé si un élu de l'assemblée souhaite s'exprimer.

Intervention de Monsieur Gérard BAROU :

« Le temps du vivre ensemble et non pas les uns à côté des autres, est advenu, avec tout ce que cela contient comme obligations mais aussi espérances. Cessons d'être ces condamnés pourtant innocents, bougonnant ou hurlant chacun dans notre coin, et attendant dans le couloir de la mort notre exécution, à travers la disparition de nos collectivités. Oui, aujourd'hui notre expression doit se faire au sein de l'agglo. Tous dotés d'un QI proche de la moyenne, nous savons bien que l'avenir de nos territoires n'est plus envisageable si nous continuons à fonctionner repliés sur nous-mêmes, isolés. Notre avenir se déclinera au sein de Loire Forez ou ne se déclinera pas. Une agglo, c'est un peu comme un corps dont chacune de nos collectivités sont toutes à la fois la tête, les bras, les jambes et non pas l'un ou l'autre. Il s'agit que chacune de ces entités vivantes anime collectivement, dans le partage, notre territoire. C'est l'affirmation de l'identité de chacun et non son renoncement qui permettra une véritable et riche collégialité dans la conduite de la vie de notre agglo. Loire Forez est l'affaire de tous. La première compétence de Loire Forez pour être audible et lisible est celle de la solidarité territoriale. Au-delà des chiffres, des projets et des stratégies de gestion nécessaire, car véritable colonne vertébrale de notre projet de mandat, et que vont décliner chaque vice-président, n'oublions jamais que toutes nos décisions doivent être motivées par le désir absolu de tendre vers un mieux vivre ensemble sur notre territoire en lien et ouverts évidemment sur les territoires voisins. Seules cette cohérence donnera sens à notre projet et répondra au mandat que nous ont confié nos concitoyens, que nous soyons élus de grosses, moyennes, petites ou même lilliputiennes collectivités.

Chers collègues, je vous en prie, ne succombons pas à la tentation d'être spectateurs de l'évolution de nos collectivités, mais bien acteurs, chacun s'enrichissant de la différence et de la spécificité de l'autre.

Ce mandat, si nous le voulons, nous y invite et nous le permet à condition, pour chacun bien sûr, de se l'approprier. Alors il sera à notre image dynamique, vivant et humain, comme la mairie de nos communes se repère comme la maison de tous, que notre agglo soit aussi la maison de toutes nos entités territoriales. Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible.

Aujourd'hui, nous avons un choix à faire pour élire notre exécutif. Celui qui prétend en être le Président doit savoir écouter, prendre en compte toutes ses villes et villages dans leurs spécificités avec leurs aspirations et leurs espérances pour un mieux vivre commun. Chers collègues, je soutiens la candidature de Christophe BAZILE avec qui j'ai apprécié de travailler

et régler des problèmes pas toujours simples lors de la mandature précédente. Outre ses compétences, il saura, je pense, distiller et mettre en place cette nécessaire solidarité dans le respect de chacun. Bon courage à tous pour ce nouveau mandat ».

Intervention de Monsieur Thierry Gouby :

« Faire ensemble ce que l'on ne peut faire seul, tel est l'objet de l'entité qu'ensemble nous formons.

Notre communauté de 87 communes, terme que je préfère à agglomération de communes, une agglomération étant un empilement compressé (ça fait peut faire mal, de plus un aggloméré c'est réalisé sous la contrainte et ça devient lisse et uniforme !)

Une communauté c'est la mise en commun, le partage ! De plus l'agglomération lorsque ça prend l'eau ça gonfle et se disloque ! Ni voyez aucune référence à un des derniers transferts de compétence quoi que ?

J'attends d'un président de notre EPCI Établissement public de coopération intercommunale une vision partagée de l'avenir de notre territoire Forézien. Cela se construit à plusieurs avec un sens exacerbé de l'écoute et de la prospective. Depuis des mois nous savons que l'échéance de la transition qui se déroule ce jour va arriver. Cela a même été quelque peu rallongé !

Où en est-on ? Une liste de personnes sort petit à petit du chapeau, sans orientations claires si ce n'est un constat de ce qu'il faut faire évoluer à travers une tournée des communes de dernière minute... Comment ne pas souligner le manque de concertation dans l'élaboration d'une gouvernance commune ! Mettons cela sur la conséquence d'un manque de temps sous couvert du Covid... je n'ose imaginer une volonté de faire seul.

La réalité du territoire est diverse, montagne, coteau, plaine, communes urbaines ou rurales, les besoins sont divers et variés. La différenciation mot à la mode notamment avec la loi 3D (décentralisation, différenciation, déconcentration) doit être possible. L'état donne un cap aux élus, à nous d'en définir les modalités d'applications en étant ouverts et innovants.

Arrêtons de nous cacher derrière des lois, les budgets, les contraintes réglementaires. Il s'agit de choisir comment nous voulons travailler et il y a de la place pour les idées. Messieurs les candidats ce n'est pas parce que l'on est 1er vice-président ou de retour à LFA que cela soit suffisant pour me motiver à vous confier les manettes.

Je suis donc triste de constater que nous ouvrons une pochette surprise concernant la gouvernance de notre territoire... où est le dialogue et la confiance à travers des candidats surprises sans communication préalable ?

Je me permets une proposition : concernant les réunions de secteur, je propose que chaque secteur puisse désigner son ou sa délégué(e), et pourquoi pas une rotation sur une période à

définir. Ainsi la représentation des communes de chaque secteur serait, il me semble plus pertinente au bureau. La concentration du pouvoir permet d'aller plus vite, c'est bien la concertation permet d'aller plus loin, c'est mieux la confiance, d'avancer ensemble. Alors soyons audacieux et innovons dans notre gouvernance avec cette proposition ! Merci de votre attention. »

Intervention de Madame Valérie HAVICK et de Monsieur François FORCHEZ pour soutenir la candidature de Monsieur Christophe BAZILE. Ils ont beaucoup apprécié son écoute lorsqu'il est venu les rencontrer sur leurs communes. Ils pensent que les petites communes seront entendues par Christophe BAZILE.

Intervention de Monsieur Quentin PAQUET qui rappelle qu'il est très attaché à son territoire et qu'il souhaite que ce soit Monsieur BAZILE qui préside l'agglomération. Il est en phase avec ses idées.

Plus personne ne souhaite intervenir, il proposé de procéder à l'élection du président de Loire Forez agglomération.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par le doyen d'âge, le secrétaire de séance et les deux assesseurs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de votants (bulletins déposés) : 128  
Nombre de suffrages déclarés nuls/blancs : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 118  
Majorité absolue : 60

<b>INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)</b>	En chiffres
Christophe BAZILE	99 voix
Denis TAMAIN	19 voix

Proclamation de l'élection du Président : Christophe BAZILE a été proclamé président et a été immédiatement installé.

Le doyen laisse la place au nouveau Président élu.

Discours du nouveau Président Christophe BAZILE :

« Mesdames et messieurs les conseillers communautaires,

« Chers collègues, Cher Alain

C'est évidemment avec beaucoup d'émotion et une réelle fierté que je me présente désormais à cette tribune et devant vous, en tant que Président de Loire Forez Agglomération.

Je vous remercie très sincèrement pour votre confiance et pour les responsabilités que vous me confiez aujourd'hui et pour les 6 années à venir.

Je tiens à vous saluer, toutes et tous, élus de cette assemblée.

Vous le comprendrez, je souhaiterais avoir un petit mot en particulier, pour les nouveaux maires qui nous ont rejoint.

Même si je l'ai déjà fait lors de nos différentes rencontres en mairie, mes chers collègues, je vous félicite pour votre élection et pour le merveilleux engagement citoyen - peut-être le plus beau - pour lequel vous avez décidé de vous investir.

Et je tiens à vous le redire : vous êtes déjà pleinement associés à cette assemblée et à son évolution.

Vous le savez, la responsabilité des élus municipaux est immense aujourd'hui et de plus en plus décisive.

Cette responsabilité est :

- Déterminante, au regard des nouvelles évolutions territoriales ;
- Essentielle, au regard des compétences communales et communautaires ;
- Et, bien évidemment primordiale, au regard du désengagement de l'Etat dans nos territoires.

Vous l'avez compris, et j'ai partagé ce souhait avec l'ensemble des communes visitées : Je souhaite que chacune et chacun des membres du conseil communautaire, mais au-delà, que chaque membre de nos conseils municipaux s'investisse et travaille sur toutes les compétences communales et sur toutes les compétences communautaires.

Je n'ai eu de cesse de le rappeler : il faut se réappropriier les compétences de l'agglomération.

Car ce sont bien les maires et les communes qui décident des orientations politiques – au sens noble du terme – et des choix à faire pour l'avenir de notre intercommunalité.

Notre territoire est vaste : 130.000 hectares ;

Notre population est nombreuse : 110.000 habitants.

Mais c'est une chance pour nos communes que d'être ensemble, certes plus nombreux que par le passé, mais tellement mieux armés pour relever les défis de notre avenir.

Je sais que certains élus seront parfois un peu désorientés, tant par la quantité de dossiers que nous traiterons, que par le montant des sommes en jeu, mais nous n'avons pas le choix, l'agglomération doit être présente sur de nombreux terrains.

L'immobilisme serait la pire des solutions.

Nous aurons à travailler ensemble, à la définition d'un plan de mandat pour ces 6 années. Il nous faudra définir des choix, des priorités et ainsi, je l'espère, bien maîtriser notre budget.

Parce que, même si nous n'avons pas toutes les données en main, je peux vous dire que les conséquences de la crise COVID-19 et la gestion chaotique de ces derniers mois - je parle de

la gestion en haut lieu, pas la gestion que nous avons eu à assurer sur le terrain – laissera des traces dans notre tissu économique local et, par ricochet, dans les finances de l'agglomération.

Ces dernières semaines, j'ai pris le temps de vous exposer mon point de vue, ma vision et mon projet pour Loire Forez Agglomération.

Je me suis fixé des objectifs, je les ai partagés avec vous. Vous venez d'accepter de les relever.

Aussi, je crois qu'il nous faut revenir à l'essence même de l'intercommunalité : LES ÉLUS PARLENT AUX ÉLUS !

Je vous l'ai dit, il est indispensable que nous, les élus de terrain, nous nous réappropriions les compétences portées aujourd'hui par Loire Forez.

Je vous rappelle les deux priorités de mon projet :

Le premier : L'économie et l'emploi local. Je veux parler des entreprises, petites, moyennes et grandes, de notre agriculture et des circuits-courts, le tourisme, l'économie de montagne, etc.

Le second : l'environnement et le développement durable du territoire.

Je veux parler du déploiement du photovoltaïque, des stations multi-énergies, de la problématique des déchets, de l'amélioration de l'éclairage public, de la biodiversité, du zéro artificialisation des sols et de la gestion des eaux pluviales, etc.

Loire Forez Agglomération doit être le catalyseur d'une qualité et d'un cadre de vie renforcés pour nos habitants, elle doit être le déclencheur d'une dynamisation économique, culturelle et touristique, qui contribueront à forger notre identité de demain.

Pour valider ces objectifs, je dois m'entourer de personnes motivées, compétentes et qui devront pleinement respecter les conditions claires et établies, dans lesquelles je souhaite qu'elles agissent et remplissent leur délégation.

Il faut que les membres du bureau soient totalement investis dans leurs missions.

Je vous demande de valider mes choix.

Pourquoi ? Parce que je vous ai écouté, je vous ai consulté et que j'ai travaillé d'arrachepied pour vous proposer aujourd'hui un exécutif représentatif de notre agglomération, de ses 87 communes et de ses 110.000 habitants.

J'ai pris en compte la répartition des communes et le nombre d'habitants dans les différents secteurs du territoire.

Parce que je veux que nous nous engagions dans une relation « gagnant-gagnant », emprunte de franchise et avant tout guidée par l'intérêt de notre territoire.

Je terminerai mes propos simplement en vous disant que, comme beaucoup avant nous, lorsqu'il s'agit de la gestion de nos collectivités et de leurs compétences, je partage cette idée que :

Se réunir est un début ;



Rester ensemble est un progrès ;

Travailler ensemble est la réussite (Henri Ford). Je vous remercie.

Avant de passer à la suite peut être reste-t-il un moment solennel, celui de la passation.

Maintenant, vient le moment de procéder à la désignation des membres de l'exécutif de Loire Forez Agglomération.

Je vais vous proposer des candidates et des candidats à des postes de Vice-Présidente, de Vice-Président, de Conseillère Déléguée et de Conseiller Délégué.

Je vous proposerai des candidats. Et je souhaite que vous validiez mes propositions.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, j'ai constitué un exécutif représentatif de notre agglomération, de ses 87 communes et de ses 110.000 habitants.

Je vous proposerai des candidats, mais je ne vous donnerai pas les délégations.

Car si un candidat que je ne souhaite pas dans mon équipe est élu et si j'ai annoncé la délégation, il aura cette délégation.

Ce n'est pas acceptable.

Pourquoi je ne le souhaite pas ?

Je ne le souhaite pas, tout simplement, car des personnes de mon équipe seront, peut-être et très certainement, intéressées par cette délégation.

Vous le comprendrez aisément, car je suis dans la même situation qu'un maire dans sa commune.

Et comme pour un maire dans sa commune, seul le Président de l'intercommunalité est habilité pour attribuer une délégation.

A l'issue du scrutin, si l'équilibre est rompu, je vais avoir besoin de temps pour redistribuer les rôles au sein de cet exécutif, avant de vous présenter les délégations de chacun des membres de l'exécutif ».

#### **04 - APPROBATION DES MODALITES D'ORGANISATION DU VOTE ELECTRONIQUE**

Monsieur le Président prévoit le règlement intérieur actuel de Loire Forez agglomération, il est possible de voter de manière électronique.

Le système de vote électronique proposé permet à chacun de s'exprimer via un boîtier de vote individuel, et d'afficher instantanément un résultat fiable et sécurisé. Ce système permet également le vote secret pour les élections. Les boîtiers sont dans votre mallette.

Il est convenu que ce système vaudra signature pour chaque élection.

Si le conseil communautaire approuve cette modalité de vote, elle sera mise en place dès la délibération n°5.

Rappel : Un boîtier de vote et la liste des élus se trouvent dans la mallette élu posée sur les tables. Si un élu a un pouvoir il faut donc 2 boîtiers pour voter.

L'assemblée émet un avis favorable à l'unanimité : la parole est donnée au prestataire de la solution Quizbox pour expliquer le fonctionnement de l'outil et faire un test avec les élus.

## **05 - FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DELEGUES**

Il appartient au conseil communautaire (article L. 5211-10 du CGCT) de définir la composition du bureau communautaire, lequel comprend le président, au moins un vice-président et, éventuellement, d'autres membres qui ne sont pas vice-présidents.

Le conseil communautaire doit respecter le plafonnement du nombre de vice-présidents prévu par la loi eu égard à l'effectif de l'assemblée communautaire : le nombre ne peut être supérieur à 15. Il n'y a pas de limite réglementaire pour les conseillers communautaires délégués.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de fixer le nombre de vice-présidents à 15 et le nombre de conseillers communautaires délégués à 9.

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

## **06 - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

Monsieur le Président procède donc à l'appel à candidature respectivement pour l'ensemble des sièges de vices-présidents.

### **Election du 1<sup>er</sup> vice-président :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- Olivier JOLY

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	4
- Nombres d'abstentions :	5
- Nombre de suffrages exprimés :	119
- Majorité absolue :	60

Ont obtenu :

-JOLY Olivier	111 voix
-CHRISTIN-LAFOND Simone	2 voix
-ROCHETTE Pierre-Jean	1 voix
-SERET Frédérique	1 voix
-TAMAIN Denis	1 voix
-CHOSSY Jean-Baptiste	1 voix
-LAURENDON Alain	1 voix
-BÉAL Hervé	1 voix

Monsieur JOLY Olivier est élu 1<sup>er</sup> vice-président au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

### **Election du 2ème vice-président :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- Patrick ROMESTAING

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	2
- Nombres d'abstentions :	6
- Nombre de suffrages exprimés :	120
- Majorité absolue :	61

Ont obtenu :

-ROMESTAING Patrick	108 voix
-ROCHETTE Pierre-Jean	3 voix
-TAMAIN Denis	3 voix
-FONTENILLE Alban	1 voix
-COUCHAUD Patrice	1 voix
-BONNEFOI Roland	1 voix
-GOUBY Thierry	1 voix
-SARRY David	1 voix
-BEAL Hervé	1 voix

Monsieur ROMESTAING Patrick est élu 2<sup>ème</sup> vice-président au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

### **Election du 3ème vice-président :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- Claudine COURT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	3
- Nombres d'abstentions :	9
- Nombre de suffrages exprimés :	116
- Majorité absolue :	59

Ont obtenu :	104 voix
-COURT Claudine	
-ROCHETTE Pierre-Jean	5 voix
-TAMAIN Denis	2 voix
-FONTENILLE Alban	1 voix
-ROLLAND Fabrice	1 voix
-SERET Frédérique	1 voix
-LIMOUSIN Alain	1 voix
-VERDIER Pierre	1 voix

Madame Claudine COURT est élue 3<sup>ème</sup> vice-présidente au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

### **Election du 4ème vice-président :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- Pierre-Jean ROCHETTE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	7
- Nombres d'abstentions :	9
- Nombre de suffrages exprimés :	112

- Majorité absolue :

57

Ont obtenu :

-ROCHETTE Pierre-Jean	100 voix
-CHRISTIN-LAFOND Simone	3 voix
-GOUBY Thierry	3 voix
-FONTENILLE Alban	1 voix
-PÂQUET Christian	1 voix
-COURT Claudine	1 voix
-COUCHAUD Patrice	1 voix
-LIMOUSIN Alain	1 voix
-THOMAS Gilles	1 voix

Monsieur ROCHETTE Pierre-Jean est élu 4<sup>ème</sup> vice-président au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

### **Election du 5ème vice-président :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- Patrick LEDIEU

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	4
- Nombres d'abstentions :	9
- Nombre de suffrages exprimés :	115
- Majorité absolue :	58

Ont obtenu :

-LEDIEU Patrick	98 voix
-GOUBY Thierry	4 voix
-VERDIER Pierre	3 voix
-TAMAIN Denis	3 voix
-LIMOUSIN Alain	2 voix
-GARDE Jean-Claude	1 voix
-GANDREY Carine	1 voix
-ROCHE Pascal	1 voix
-MATRAT Martine	1 voix
-EPINAT Joël	1 voix

Monsieur LEDIEU Patrick est élu 5<sup>ème</sup> vice-président au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

### **Election du 6ème vice-président :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- François FORCHEZ

- Thierry CHAVAREN

Intervention de Monsieur Thierry CHAVAREN : il souhaite présenter sa candidature. Il se sent légitime de part son expérience en qualité de vice-président en charge des rivières sur le mandat précédent et en qualité d'ancien président de l'ex Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez. Il se demande ce qu'il a pu faire de mal au cours de ce mandat car il n'a pas été reprise dans l'exécutif. Pourtant, il estime avoir beaucoup travaillé dans le cadre de la fusion des EPCI en 2017 ainsi qu'un travail important dans le cadre du transfert de la compétence eau avec une démarche de gestion par secteurs choisis. Il pense avoir de l'expérience alors que Monsieur FORCHEZ est un nouvel élu et il a donc tout à apprendre. Il trouve cela dommage.

Intervention de Monsieur François FORCHEZ : il estime aussi avoir toute la légitimité autant qu'un autre élu, même s'il vient d'être élu il y a peu de temps maire de la commune de la Chambonie. Il exprime un parcours personnel et professionnel un peu atypique qui pourra aussi l'aider dans cette fonction. Il a à cœur de faire évoluer son territoire et de contribuer à son développement notamment parce qu'il représente la commune la plus petite de LFa. Christophe BAZILE lui a donné sa confiance et sa chance pour être candidat à une vice-présidence. Il souhaite être à la hauteur de cette fonction.

Il est ensuite procédé au vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	0
- Nombres d'abstentions :	4
- Nombre de suffrages exprimés :	124
- Majorité absolue :	63

Ont obtenu :

-FORCHEZ François	79 voix
-CHAVAREN Thierry	36 voix
-TAMAIN Denis	4 voix
-GARDE Jean-Claude	1 voix
-DEVILLE Joseph	1 voix
-GOUBY Thierry	1 voix

-VERDIER Pierre 1 voix  
-CHOUVIER Evelyne 1 voix

Monsieur FORCHEZ François est élu 6<sup>ème</sup> vice-président au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

#### **Election du 7<sup>ème</sup> vice-président :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- Eric LARDON

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	4
- Nombres d'abstentions :	7
- Nombre de suffrages exprimés :	117
- Majorité absolue :	59

Ont obtenu :

-LARDON Eric	99 voix
-TAMAIN Denis	6 voix
-FONTENILLE Alban	1 voix
-GARDE Jean-Claude	1 voix
-DEVILLE Joseph	1 voix
-GOUTTEFARDE Valéry	1 voix
-COUCHAUD Patrice	1 voix
-CHAVAREN Thierry	1 voix
-LIMOUSIN Alain	1 voix
-GOUBY Thierry	1 voix
-VERDIER Pierre	1 voix
-EPINAT Joël	1 voix
-DJOUHARA Marcelle	1 voix
GRANGE Jean-Marc	1 voix

Monsieur Eric LARDON est élu 7<sup>ème</sup> vice-président au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

#### **Election du 8<sup>ème</sup> vice-président :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- Patrice COUCHAUD

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	2
- Nombres d'abstentions :	6
- Nombre de suffrages exprimés :	120
- Majorité absolue :	61
- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128

Ont obtenu :

-COUCHAUD Patrice	96 voix
-TAMAIN Denis	9 voix
-GOUTTEFARDE Valéry	4 voix
-GARDE Jean-Claude	2 voix
-CHAVAREN Thierry	2 voix
-GOUBY Thierry	2 voix
-CHAZELLE Laure	1 voix
-DEVILLE Joseph	1 voix
-SERET Frédérique	1 voix
-CASSULO Christian	1 voix
-VERDIER Pierre	1 voix

Monsieur COUCHAUD Patrice est élu 8<sup>ème</sup> vice-président au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

### **Election du 9<sup>ème</sup> vice-président :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- Marie-Gabrielle PFISTER

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	2
- Nombres d'abstentions :	7
- Nombre de suffrages exprimés :	119
- Majorité absolue :	60



Ont obtenu :

-PFISTER Marie-Gabrielle	95 voix
-TAMAIN Denis	6 voix
-GOUTTEFARDE Valéry	5 voix
-VERDIER Pierre	2 voix
-DAVAL-POMMIER Jean-Luc	2 voix
-FONTENILLE Alban	1 voix
-GARDE Jean-Claude	1 voix
-DEVILLE Joseph	1 voix
-BRUN-JARRY Christiane	1 voix
-THOMAS Georges	1 voix
-GOUBY Thierry	1 voix
-EPINAT Joël	1 voix
-GIRODON Nicole	1 voix
-CHOSSY Jean-Baptiste	1 voix

Madame PFISTER Marie-Gabrielle est élue 9<sup>ème</sup> vice-présidente au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

### **Election du 10<sup>ème</sup> vice-président :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- François MATHEVET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	3
- Nombres d'abstentions :	10
- Nombre de suffrages exprimés :	115
- Majorité absolue :	58

Ont obtenu :

-MATHEVET François	83 voix
-GOUTTEFARDE Valéry	5 voix
-GOUBY Thierry	5 voix
-TAMAIN Denis	5 voix
-CHAVAREN Thierry	2 voix
-VERDIER Pierre	2 voix
-EPINAT Joël	2 voix
-LAURENDON Alain	2 voix
-CHRISTIN-LAFOND Simone	1 voix
-GARDE Jean-Claude	1 voix
-DEVILLE Joseph	1 voix
-LIMOUSIN Alain	1 voix
-COUTANSON Bernard	1 voix
-MATRAT Martine	1 voix
-MEUNIER-FAVIER Rachel	1 voix

-PUGNET Frédéric 1 voix  
-DAVAL Bertrand 1 voix

Monsieur MATHEVET François est élu 10<sup>ème</sup> vice-président au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

### **Election du 11<sup>ème</sup> vice-président :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- Jean-Paul FORESTIER

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 128  
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : 1  
- Nombres d'abstentions : 5  
- Nombre de suffrages exprimés : 122  
- Majorité absolue : 62

Ont obtenu :

-FORESTIER Jean-Paul	86 voix
-TAMAIN Denis	7 voix
-GOUTTEFARDE Valéry	6 voix
-GOUBY Thierry	5 voix
-EPINAT Joël	3 voix
-GARDE Jean-Claude	1 voix
-DEVILLE Joseph	1 voix
-BARTHELEMY André	1 voix
-CASSULO Christian	1 voix
-GRANJON Serge	1 voix
-CHAVAREN Thierry	1 voix
-LIMOUSIN Alain	1 voix
-DUBOST Daniel	1 voix
-DUFIX Jean-Marc	1 voix
-ARCHER Marc	1 voix
-MEUNIER-FAVIER Rachel	1 voix
-CHOUVIER Evelyne	1 voix
-TAVITIAN Carole	1 voix
-DUMAS Jean-Marc	1 voix
-TISSOT Jean-Paul	1 voix
-DAVAL Bertrand	1 voix

Monsieur FORESTIER Jean-Paul est élu 11<sup>ème</sup> vice-président au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

### **Election du 12ème vice-président :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- Pierre GIRAUD

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	8
- Nombres d'abstentions :	7
- Nombre de suffrages exprimés :	113
- Majorité absolue :	57

Ont obtenu :

-GIRAUD Pierre	76 voix
-GOUTTEFARDE Valéry	6 voix
-GOUBY Thierry	4 voix
-TAMAIN Denis	4 voix
-SARRY David	3 voix
-COUCHAUD Patrice	2 voix
-CHAVAREN Thierry	2 voix
-LIMOUSIN Alain	2 voix
-EPINAT Joël	2 voix
-CHOSSY Jean-Baptiste	2 voix
-GARDE Jean-Claude	1 voix
-DEVILLE Joseph	1 voix
-BRUN-JARRY Christiane	1 voix
-GANDREY Carine	1 voix
-VERDIER Pierre	1 voix
-AVRIL René	1 voix
-FRANÇON René	1 voix
-TAVITIAN Carole	1 voix
-SOULIER Christian	1 voix
-MARTIN Yves	1 voix

Monsieur GIRAUD Pierre est élu 12<sup>ème</sup> vice-président au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

### **Election du 13ème vice-président :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- Evelyne CHOUVIER

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	2
- Nombres d'abstentions :	7
- Nombre de suffrages exprimés :	119
- Majorité absolue :	60

Ont obtenu :

-CHOUVIER Evelyne	91 voix
-TAMAIN Denis	5 voix
-GOUTTEFARDE Valéry	4 voix
-GOUBY Thierry	4 voix
-CHAVAREN Thierry	2 voix
-CHRISTIN-LAFOND Simone	1 voix
-GARDE Jean-Claude	1 voix
-PÂQUET Quentin	1 voix
-DEVILLE Joseph	1 voix
-GANDREY Carine	1 voix
-BONCONMPAIN Georges	1 voix
-ROBIN Michel	1 voix
-EPINAT Joël	1 voix
-FRANÇON René	1 voix
-TAVITIAN Carole	1 voix
-BRETTON Christophe	1 voix
-PALMIER Alexandre	1 voix
-DAVAL Bertrand	1 voix

Madame CHOUVIER Evelyne est élue 13<sup>ème</sup> vice-présidente au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

### **Election du 14<sup>ème</sup> vice-président :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- Georges THOMAS

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
---	-----

- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	1
- Nombres d'abstentions :	6
- Nombre de suffrages exprimés :	121
- Majorité absolue :	61

Ont obtenu :

-THOMAS Georges	93 voix
-GOUTTEFARDE Valéry	5 voix
-TAMAIN Denis	5 voix
-GOUBY Thierry	4 voix
-EPINAT Joël	3 voix
-ROCHE Pascal	2 voix
-GARDE Jean-Claude	1 voix
-DEVILLE Joseph	1 voix
-BOST Roland	1 voix
-GRANJON Serge	1 voix
-CHAVAREN Thierry	2 voix
-VERDIER Pierre	1 voix
-DUBOST Daniel	1 voix
-CHOSSY Jean-Baptiste	1 voix
-TAVITIAN Carole	1 voix

Monsieur Georges THOMAS est élu 14<sup>ème</sup> vice-président au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

### **Election 15ème vice-président :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- Thierry HAREUX

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	2
- Nombres d'abstentions :	5
- Nombre de suffrages exprimés :	121
- Majorité absolue :	61

Ont obtenu :

-HAREUX Thierry	82 voix
-TAMAIN Denis	8 voix
-GOUTTEFARDE Valéry	7 voix
-EPINAT Joël	4 voix
-MARTIN Yves	4 voix
-BONNET Sylvie	2 voix
-PÂQUET Quentin	1 voix
-DEVILLE Joseph	1 voix
-CHAVAREN Thierry	1 voix
-GOUBY Thierry	1 voix
-VERDIER Pierre	1 voix
-GARBIL Pierre	1 voix
-SARRY David	1 voix
-BRAT Jean-Pierre	1 voix
-DAUPHIN Béatrice	1 voix
-FRANÇON René	1 voix
-TAVITIAN Carole	1 voix
-SOULIER Christian	1 voix
-TISSOT Jean-Paul	1 voix
-DAVAL Bertrand	1 voix

Monsieur HAREUX Thierry est élu 15<sup>ème</sup> vice-président au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Monsieur le Président remercie l'ensemble de l'assemblée et indique les domaines d'interventions sur lesquelles les vices-présidents auront une délégation :

Olivier JOLY : Finances

Patrick ROMESTAING : Ressources humaines - coopération - mutualisations

Claudine COURT : Habitat - politique des centres bourgs et des centres villes

Pierre-Jean ROCHETTE : Tourisme

Patrick LEDIEU : Planification urbaine, de l'urbanisme et du PLUi

François FORCHEZ : Action et cohésion sociale

Eric LARDON : Mobilité

Patrice COUCHAUD : Eau

Marie-Gabrielle PFISTER : Environnement

François MATHEVET : Bâtiments communautaires, des moyens généraux et du photovoltaïque

Jean-Paul FORESTIER : Economie

Piere GIRAUD : Gestion et valorisation des déchets

Evelyne CHOUVIER : Culture

Georges THOMAS : Voirie

Thierry HAREUX : Assainissement et eaux pluviales

## 07 - ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DELEGUES

De la même façon, par application de l'article L. 2122-7 du CGCT, l'élection des conseillers communautaires délégués a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

Ils ne peuvent être élus que parmi les conseillers communautaires titulaires. Il sera donc procédé aux élections des 9 conseillers communautaires délégués.

### **Election du 1<sup>er</sup> conseiller délégué :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- Yves MARTIN

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	1
- Nombres d'abstentions :	7
- Nombre de suffrages exprimés :	120
- Majorité absolue :	61

Ont obtenu :

-MARTIN Yves	96 voix
-TAMAIN Denis	5 voix
-GOUTTEFARDE Valéry	3 voix
-FONTENILLE Alban	2 voix
-VERDIER Pierre	2 voix
-EPINAT Joël	2 voix
-SOULIER Christian	2 voix
-DEVILLE Joseph	1 voix
-BRUN-JARRY Christiane	1 voix
-CHAVAREN Thierry	1 voix
-PFISTER Marie-Gabrielle	1 voix
-GOUBY Thierry	1 voix
-TAVITTIAN Carole	1 voix
-BONNET Sylvie	1 voix
-TISSOT Jean-Paul	1 voix

Monsieur MARTIN Yves est élu 1<sup>er</sup> conseiller délégué au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

### **Election du 2<sup>ème</sup> conseiller délégué :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- Quentin PAQUET

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	1
- Nombres d'abstentions :	7
- Nombre de suffrages exprimés :	120
- Majorité absolue :	61

Ont obtenu :

-PÂQUET Quentin	103 voix
-TAMAIN Denis	4 voix
-FONTENILLE Alban	2 voix
-CHAVAREN Thierry	2 voix
-EPINAT Joël	2 voix
-DEVILLE Joseph	1 voix
-GOUTTEFARDE Valéry	1 voix
-BRUN-JARRY Christiane	1 voix
-BOST Roland	1 voix
-LIMOUSIN Alain	1 voix
-VERDIER Pierre	1 voix
-SOULIER Christian	1 voix

Monsieur PÂQUET Quentin est élu 2<sup>ème</sup> conseiller délégué au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

### **Election du 3<sup>ème</sup> conseiller délégué :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- David BUISSON

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	1
- Nombres d'abstentions :	6
- Nombre de suffrages exprimés :	121
- Majorité absolue :	61

Ont obtenu :



-BUISSON David	96 voix
-GOUTTEFARDE Valéry	4 voix
-TAMAIN Denis	4 voix
-CHAVAREN Thierry	3 voix
-EPINAT Joël	3 voix
-GOUBY Thierry	2 voix
-DEVILLE Joseph	1 voix
-PELARDY Marc	1 voix
-BRUN-JARRY Christiane	1 voix
-VERDIER Pierre	1 voix
-GIARDINA Cindy	1 voix
-DAVAL-POMMIER Jean-Luc	1 voix
-TAVITIAN Carole	1 voix
-SOULIER Christian	1 voix
-RONZIER Julien	1 voix

Monsieur BUISSON David est élu 3<sup>ème</sup> conseiller délégué au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

#### **Election du 4<sup>ème</sup> conseiller délégué :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- Serge GRANGON

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	2
- Nombres d'abstentions :	8
- Nombre de suffrages exprimés :	118
- Majorité absolue :	60

Ont obtenu :

-GRANJON Serge	87 voix
-GOUTTEFARDE Valéry	3 voix
-GOUBY Thierry	3 voix
-TAMAIN Denis	3 voix
-EPINAT Joël	3 voix
-DEVILLE Joseph	2 voix
-CHAVAREN Thierry	2 voix
-LIMOUSIN Alain	2 voix
-CONTRINO Pierre	2 voix
-GARDE Jean-Claude	1 voix
-CHAZELLE Laure	1 voix
-BRUN-JARRY Christiane	1 voix
-FORCHEZ François	1 voix
-VERDIER Pierre	1 voix
-DUBOST Daniel	1 voix
-TAVITIAN Carole	1 voix
-DUCHAMPT Paul	1 voix

-BRUNEL Annick 1 voix  
-PALMIER Alexandre 1 voix  
-BEAL Hervé 1 voix

Monsieur GRANJON Serge est élu 4<sup>ème</sup> conseiller délégué au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

#### **Election du 5<sup>ème</sup> conseiller délégué :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- Valéry GOUTTEFARDE

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 128  
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : 2  
- Nombres d'abstentions : 7  
- Nombre de suffrages exprimés : 119  
- Majorité absolue : 60

Ont obtenu :

-GOUTTEFARDE Valéry 100 voix  
-TAMAIN Denis 5 voix  
-DEVILLE Joseph 2 voix  
-EPINAT Joël 2 voix  
-TAVITIAN Carole 2 voix  
-FONTENILLE Alban 1 voix  
-CHAVAREN Thierry 2 voix  
-GARDE Jean-Claude 1 voix  
-SERET Frédérique 1 voix  
-BRUN-JARRY Christiane 1 voix  
-FERRAND Colette 1 voix  
-CHAVAREN Thierry 1 voix  
-TRANCHANT Bernard 1 voix  
-SARRY David 1 voix

Monsieur GOUTTEFARDE Valéry est élu 5<sup>ème</sup> conseiller délégué au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

#### **Election du 6<sup>ème</sup> conseiller délégué :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- Jean-Marc GRANGE

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 128

- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	5
- Nombres d'abstentions :	4
- Nombre de suffrages exprimés :	119
- Majorité absolue :	60

Ont obtenu :

-GRANGE Jean-Marc	89 voix
-TAMAIN Denis	7 voix
-SOULIER Christian	3 voix
-DEVILLE Joseph	2 voix
-GOUBY Thierry	2 voix
-VERDIER Pierre	2 voix
-EPINAT Joël	2 voix
-BRETTON Christophe	2 voix
-RONZIER Julien	2 voix
-FONTENILLE Alban	1 voix
-GARDE Jean-Claude	1 voix
-DERORY Serge	1 voix
-CHAVAREN Thierry	1 voix
-LIMOUSIN Alain	1 voix
-GAUTIER Flora	1 voix
-TAVITIAN Carole	1 voix
-DEMONCHY Jean-Maxence	1 voix

Monsieur GRANGE Jean-Marc est élu 6<sup>ème</sup> conseiller délégué au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

### **Election du 7<sup>ème</sup> conseiller délégué :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- Jean-Paul TISSOT

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	5
- Nombres d'abstentions :	2
- Nombre de suffrages exprimés :	121
- Majorité absolue :	61

Ont obtenu :

-TISSOT Jean-Paul	88 voix
-------------------	---------

-TAMAIN Denis	6 voix
-GOUBY Thierry	4 voix
-EPINAT Joël	4 voix
-SOULIER Christian	3 voix
-GARDE Jean-Claude	2 voix
-DEVILLE Joseph	2 voix
-CHAVAREN Thierry	2 voix
-GIARDINA Cindy	2 voix
-ROLLAND Fabrice	1 voix
-AVRIL René	1 voix
-MARRIETTE Cécile	1 voix
-MEUNIER-FAVIER Rachel	1 voix
-TAVITIAN Carole	1 voix
-RONZIER Julien	1 voix
-DUMAS Jean-Marc	1 voix
-DAVAL Bertrand	1 voix

Monsieur TISSOT Jean-Paul est élu 7<sup>ème</sup> conseiller délégué au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

### **Election du 8<sup>ème</sup> conseiller délégué :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- Pascal ROCHE

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	2
- Nombres d'abstentions :	6
- Nombre de suffrages exprimés :	120
- Majorité absolue :	61

Ont obtenu :

-ROCHE Pascal	90 voix
-EPINAT Joël	6 voix
-GOUBY Thierry	3 voix
-TAMAIN Denis	3 voix
-GARDE Jean-Claude	2 voix
-DEVILLE Joseph	2 voix
-BRUN-JARRY Christiane	2 voix
-CHAVAREN Thierry	2 voix
-SOULIER Christian	2 voix
-CHAZELLE Laure	1 voix
-PFISTER Marie-Gabrielle	1 voix
-LIMOUSIN Alain	1 voix
-ROBIN Michel	1 voix
-MEUNIER-FAVIER Rachel	1 voix
-TAVITIAN Carole	1 voix
-BONNET Sylvie	1 voix
-DAVAL Bertrand	1 voix

Monsieur ROCHE Pascal est élu 8<sup>ème</sup> conseiller délégué au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

### **Election du 9<sup>ème</sup> conseiller délégué :**

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- René AVRIL

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	128
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	1
- Nombres d'abstentions :	7
- Nombre de suffrages exprimés :	120
- Majorité absolue :	61

Ont obtenu :

-AVRIL René	86 voix
-TAMAIN Denis	5 voix
-EPINAT Joël	4 voix
-GARDE Jean-Claude	3 voix
-CHAVAREN Thierry	3 voix
-LIMOUSIN Alain	3 voix
-DEVILLE Joseph	2 voix
-GOUBY Thierry	2 voix
-CHAZELLE Laure	1 voix
-BRUN-JARRY Christiane	1 voix
-VERDIER Pierre	1 voix
-DUBOST Daniel	1 voix
-DOUBLET Catherine	1 voix
-DAVAL-POMMIER Jean-Luc	1 voix
-FRANÇON René	1 voix
-PELOUX Pascale	1 voix
-TAVITIAN Carole	1 voix
-SOULIER Christian	1 voix
-GAGNAIRE Marie-Thérèse	1 voix
-RONZIER Julien	1 voix

Monsieur AVRIL René est élu 9<sup>ème</sup> conseiller délégué au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Intervention de Monsieur Jean-Pierre BRAT : il regrette que le bureau ne soit pas constitué de plus de femmes. Il est dommage par les temps qui court d'avoir choisit 3 femmes uniquement sur 25 élus. Cela ne reflète pas la tendance actuelle de l'égalité entres hommes et femmes. Il tenait à apporter cette remarquer et donnr son avis sur le sujet.

Réponse du Président : d'autres femmes ont été contactés mais n'ont pas donné de réponse favorable. Il a donc fait le choix de la qualité et des compétences de chaque individu.

Monsieur le Président remercie l'ensemble de l'assemblée et indique les domaines d'interventions sur lesquelles les conseillers communautaires délégués auront une délégation :

Yves MARTIN : Commerce

Quentin PAQUET : Référent secteur centre et du numérique

David BUISSON : Economie de montagne et filières

Serge GRANJON : Politiques contractuelles

Valéry GOUTTEFARDE : Politique locale de l'habitat et gens du voyage

Jean-Marc GRANGE : Equipements sportifs

Jean-Paul TISSOT : Eclairage public

Pascal ROCHE : Référent secteur nord

René AVRIL : Référent secteur sud

## **08 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Monsieur le Président rappelle que l'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. »

Monsieur le Président donne lecture de cette charte.

Les élus communautaires prendront acte de cette charte.

## **09 - DELEGATIONS DE POUVOIRS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A LA PRESIDENCE**

L'article L. 5211-10 du CGCT permet à l'assemblée délibérante de déléguer au président à titre personnel une partie de ses attributions, à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi. \*

Ainsi, le président ne peut pas recevoir délégation en matière :

- budgétaire (vote du budget, approbation du compte administratif, institution et fixation des taux, tarifs et redevances...) ;
- statutaire (modification des conditions de fonctionnement, durée de l'EPCI...) ;
- d'adhésion de l'EPCI à un établissement public ;
- de délégation de gestion d'un service public ;
- de dispositions portant orientation en matière d'aménagement intercommunal, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Outre le volume des affaires traitées, certaines décisions nécessitent de la réactivité. C'est pourquoi il vous est proposé de délibérer sur les délégations à la présidence.

Afin de permettre la continuité du fonctionnement de la structure, il est proposé dans un premier temps :

- De reconduire à l'identique les délégations de pouvoir accordées précédemment par le conseil communautaire. Il est donc proposé au conseil de donner délégation au Président (e) pendant la durée de son mandat, pour :

<b>Administration générale</b>	
1.	Intenter au nom de la Communauté les actions en justice ou défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives. Cette compétence s'étend aux dépôts de plainte au nom de la Communauté avec ou sans constitution de partie civile ;
2.	Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires ;
3.	Représenter le pouvoir adjudicateur pour l'ensemble des tâches qu'il doit accomplir lors des procédures de passation de marchés publics, telles que le choix du mode de procédure, le suivi des négociations le cas échéant, l'envoi des avis de publicité, l'examen des candidatures, les correspondances avec les candidats...
4.	Prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 90 000 euros HT, quelle que soit la procédure choisie ;
5.	Approuver toute convention de groupement de commande et désigner parmi les membres de la commission d'appel d'offres de Loire Forez, le représentant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement et son suppléant ;
6.	Signer tous contrats de partenariat avec toutes entités dans la limite de 4 années et n'entraînant pas une incidence financière, une participation, une cotisation supérieure à 4 000 € par an, ainsi que toutes adhésions, ou contrats d'adhésion, avec toutes entités, hormis des établissements publics, dans la limite de 4 années et n'entraînant pas une incidence financière, une participation, une cotisation supérieure à 4 000 € par an, de même que tous documents afférents tant aux adhésions, qu'aux contrats de partenariat et /ou d'adhésion.
7.	Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
8.	Passer les contrats d'assurance ;
9.	Signer tout contrat, ou convention d'échanges de données à titre gratuit, avec toute entité, tant privée que publique ;
10.	Approuver les règlements intérieurs des équipements communautaires ;
11.	Saisir la commission consultative des services publics locaux ;

12.	Tout document nécessaire à la mise en œuvre des transferts de compétences déjà effectués (avenant, convention, procès-verbal, de mise à disposition, etc...)
<b>Finances</b>	
13.	Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
14.	Souscrire l'ouverture d'un crédit de trésorerie dans la limite du budget voté, pour une durée maximale de 12 mois.
15.	Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
16.	Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
17.	Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
18.	Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
19.	Solliciter des subventions au profit des projets communautaires, et signer tous documents afférents à la finalisation de ces dossiers, y compris les conventions financières relatives au versement des subventions.
20.	Attribuer par voie de décision les subventions aux communes remplissant les critères d'attribution des subventions en matière d'équipement des abribus
21.	Signer les décisions afférentes à la mise en œuvre de la politique d'aides allouées pour les manifestations sportives et culturelles déclarées d'intérêt communautaire ainsi que les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations concernées dans la limite des crédits budgétaires inscrits ;
22.	Attribuer des subventions pour l'action « aides directes à l'investissement des entreprises » dans le cadre de l'OCMMR Loire Forez à hauteur de 150 000 €, telles que définies dans ce règlement après instruction par le comité de pilotage et à signer tout document afférent ;
23.	Attribuer les subventions en application du règlement des subventions, jusqu'à 23 000 € et sous réserve que les crédits alloués soient inscrits au budget
<b>Ressources humaines</b>	
24.	Procéder au recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire et à un accroissement saisonnier d'activité ;



25.	Procéder au recrutement des emplois temporaires susceptibles d'être pourvus par du personnel relevant des dispositifs d'insertion ou d'apprentissage, dans la limite des crédits prévus au budget ;
26.	Adopter, modifier, résilier toute convention de mise à disposition individuelle d'un agent en application de de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ;
27.	Déterminer, conformément aux textes en vigueur, le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade ;
28.	Dans le cadre de la loi du 13 juillet 1983 et de son article 11, prendre toute décision pour régler les indemnités afférentes à des dommages subis par des agents de la Communauté d'agglomération à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et pour lesquels la garantie est exclue des contrats d'assurance et dont le montant est inférieur à 1 000 € par dossier ;
29.	Signer les conventions de mise à disposition de services et de service commun dans le cadre de la mutualisation ;
30.	Signer les autorisations de mandat spécial et les ordres de missions afférents
<b>Habitat</b>	
31.	Signer le protocole d'accord du PIG (Programme d'intérêt Général Habitat) avec les différents partenaires financiers et solliciter les subventions afférentes au suivi animation de cette opération ;
32.	accorder et signer les décisions concernant les aides financières dans le cadre des différents programmes locaux de l'habitat et du PIG départemental
33.	donner délégation au Président pour la signature des conventions d'étude et de veille foncière, et les conventions opérationnelles, pour les projets de renouvellement et de développement urbain qui s'inscrivent dans le cadre du Programme local de l'habitat.
<b>Foncier – Urbanisme- Patrimoine – Aménagement – Economie – Voirie</b>	
34.	Formuler l'avis rendu par la Communauté d'agglomération sur les plans locaux d'urbanisme au titre de l'article L123-9 du code de l'urbanisme
35.	Exercer, au nom de la communauté, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code à la commune et tout organisme public ou privé ayant compétence pour exercer ce droit ;
36.	Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la communauté préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

37.	Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
38.	Fixer, dans les limites de l'estimation de France Domaine, le montant des offres de la communauté d'agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
39.	Arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la communauté d'agglomération utilisées par les services communautaires et signer les conventions de passage des véhicules de collecte de déchets ;
40.	Procéder aux ventes de biens immeubles non bâtis appartenant à la Communauté d'agglomération Loire Forez, dans la limite d'un montant plafonné à 1 000€, en conformité avec l'avis des Domaines s'il est requis et d'une surface plafonnée à 100m <sup>2</sup> pour une personne privée et 1 000m <sup>2</sup> pour une personne publique, ainsi que tous documents afférents à la finalisation des dossiers.
41.	Signer dans le cadre des compétences communautaires, tout document relatif à des opérations, dossiers, travaux inscrits au budget, et notamment les demandes d'autorisation de travaux, ainsi que d'effectuer toute démarche utile à la préparation, au lancement et suivi desdits travaux, dossiers ou opérations.
42.	Approuver le versement d'indemnités de dédommagement en cas de dégâts causés à des propriétés privées par les travaux ou passages pour l'assainissement dans la limite de 15 000 € par dossier ;
43.	Signer tout document afférent aux passages et travaux assainissement sur des terrains privés
44.	Prononcer le classement ou le déclassement du domaine public des biens communautaires
45.	Procéder aux échanges de terrains et acquisitions foncières dans la limite d'un montant plafonné à 15 000 € et sous réserve de l'avis des Domaines s'il est requis, avec gestion des occupants des biens concernés et tout document afférent à la finalisation des dossiers.
46.	Signer les contrats d'alimentations électriques avec le SIEL
47.	Signer des décisions afférentes à la mise en œuvre de la politique d'éclairage public avec le SIEL dans la limite des crédits inscrits au budget.
48.	Signer tout document relatif à l'établissement des servitudes utiles aux compétences communautaires et de servitudes grevant ou bénéficiant aux propriétés de Loire Forez agglomération
49.	Signer tout document relatif à l'usage des propriétés immeubles appartenant à Loire Forez ou nécessaires à l'exercice de ses compétences, à titre gratuit ou onéreux, et pour une durée n'excédant pas douze ans (notamment convention d'occupation temporaire, convention de mise à disposition, bail de location)
50.	Signer tout document accessoire (plans de bornage, de division, réunions et divisions de parcelles cadastrales, etc...)

- Par ailleurs, afin garantir des délais d'instruction les plus courts possibles, il est proposé de compléter ces délégations :
  - en autorisant la présidence à attribuer les aides d'urgence aux acteurs économiques et dans le secteur du tourisme dans le cadre des dispositifs spécifiques créés en avril et juin 2020,
  - en autorisant la présidence à signer les conventions de délégation de la compétence eau potable aux communes qui en ont fait la demande, dans le respect des principes cadres définis par le conseil communautaire lors de sa séance du 25 février 2020.

Il est précisé que ces délégations impliquent également la délégation des décisions relatives aux modification, retrait, abrogation, résolution et résiliation des actes correspondants.

La présidence rendra compte lors de chaque conseil communautaire des attributions exercées par délégation.

Par la suite, des changements pourront être apportés à tout moment par une nouvelle délibération.

L'ensemble de ces propositions sont adoptées telles que présentées par 123 voix pour et 5 abstentions.

## **10 - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE DU 1er AVRIL 2020**

L'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 vise à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, donnait délégation au président pour l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales jusqu'au 29 juin 2020.

Monsieur le Président a pris les décisions suivantes pour assurer la continuité du fonctionnement de l'EPCI.

Cette liste des décisions prises sous ordonnance n°001 à 027/2020 est adoptée à l'unanimité.

## **11 - DECISIONS DU PRESIDENT**

La liste des décisions pour les affaires courantes n° 036 à n° 278/2020 est adoptée à l'unanimité.

## **- INFORMATION**

Monsieur le Président indique que le prochain conseil communautaire se tiendra le **vendredi 17 juillet 2020 à 20h salle Guy Poirieux à Montbrison.**

La séance est levée à 13 heures 40.